

*Direction du tourisme***Arrêté du 26 novembre 2002 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire central institué auprès du directeur du tourisme**NOR : *EQUZ0210199A*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat, notamment son article 8 ;
Vu l'arrêté du 24 juin 1985 portant création d'un comité technique paritaire central auprès du directeur du tourisme ;
Vu l'arrêté du 30 octobre 2002 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au sein du comité technique paritaire de la direction du tourisme ;
Vu les candidatures présentées par les organisations syndicales,
Arrête :

Article 1^{er}

La composition du comité technique paritaire central institué auprès du directeur du tourisme est renouvelé pour une période de trois ans ainsi qu'il suit :

Représentants de l'administration*Membres titulaires*

Le directeur du tourisme ;
Le chef de l'inspection générale du tourisme ;
Le directeur général de Maison de la France ;
Le directeur de l'AFIT ;
L'adjoint au directeur du tourisme ;
Le chef du département de la stratégie, de la prospective, de l'évaluation et des statistiques ;
Le chargé de la sous-direction de l'administration générale et de l'évaluation interne ;
Le sous-directeur des politiques touristiques ;
Le chef du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne ;
Un délégué régional au tourisme.

Membres suppléants

Un inspecteur général du tourisme ;
Le secrétaire général de Maison de la France ;
Le chef de la mission de la communication et des nouvelles technologies de l'information ;
Un chef de service français du tourisme à l'étranger ;
Le chef de la mission des affaires internationales ;
Le chef du bureau des affaires financières et de la maintenance ;
Le chef du bureau des industries et professions touristiques ;
Le chef du bureau des ressources humaines, de la formation et des services déconcentrés ;
Deux délégués régionaux au tourisme.

Représentants du personnel*Membres titulaires*

Organisation CFDT

Christine Fenley ;
Jean-Luc Herin ;
Bariza Khiari ;
Françoise Lombard ;
Jeannine Rossi.

Organisation CGT

Serge Soler ;
Claudine Coli.

Organisation FO

Lydie Tuton ;
Françoise Mendiela ;
Jacqueline Arnould.

Membres suppléants
Organisation CFDT

Cyrille Robert Broux ;
Brigitte Nugue ;
Marie-Thérèse Smith ;
Christiane Verlet ;
Michèle Zivy.

Organisation CGT

Maurice Legrix ;
Marie-Christine Van Marle.

Organisation FO

Dominique Salomon ;
José Alexandrine.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

*Le directeur du
tourisme,
B. Farenaux*